

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2008 à 20 H 30

L'an deux mille huit, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 11 juin 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C, Maire, M. CAMPION, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE BESANCON, Mme KALLA, Adjoints, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme BONJOUR, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. TIRABOSCHI, M PRONE, Mme PRONE, Mme DESCHER, , M. VICALVI, , Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST

Absents excusés :

Mme LONG, Mme VERPLAETSE, M BOISSIE, M CHAVENT

Ont donné un Pouvoir :

Mme LONG représentée par Mme BONJOUR
Mme VERPLAETSE représentée par Mme KALLA.
M. BOISSIE représenté par Melle ALTHEN
M. CHAVENT représenté par Mme BONNEL

Mme Louisa KALLA est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 mai 2008 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire a au préalable expliqué qu'il avait accepté de procéder à une modification à la demande de Madame THOMAS.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Terrain : avenue de Thiollet AH 1093 110 000€

2. Habitation : rue Saget AD 349 186 000€

3. Terrain : Les Rochons AB 294 255 000€

REMARQUE : condition suspensive d'obtention d'un permis groupé autorisant la réalisation de 5 logements

4. Habitation rue de Mâcon, AC 944 et AC 55 540 000€

5. Habitation rue des Grives AH 730 214 000 €

6. Habitation Les Clairières AD 777 197 000 €

7. Habitation Les Clairières AB 670 232 000 €

8. Habitation Bld de la République AE 422 et 424 327 500 €

9. Habitation Les Clairières AC 769 200 000 €

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Décision modificative n°3 au budget primitif 2008 de la commune: ouverture et virement de crédits

Considérant d'une part le reversement à la commune du solde de trésorerie de la halte-garderie (d'un montant de 8 081.91€) qui était subventionnée par la commune et qui a fermé en décembre 2007 et d'autre part la reprise de 7 000€ consentie pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et imputée à tort sur le budget de la commune (la tondeuse faisant l'objet de cette reprise ayant été achetée sur le budget du camping), il convient de prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires à ces régularisations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Virement à la sect. d'inv., article 023, fonction 0 : + 7 000€
Article 022, dépenses imprévues, fonction 0 : + 1 081€

RECETTES

Article 7788, produits exceptionnels divers, fonction 6 : + 8 081€

TOTAL : 0€

INVESTISSEMENT

RECETTES

Article 024, Produit des cessions, fonction 8 : - 7 000€
Virement de la sect. de fonct., article 021, fonction 0 : + 7 000€
TOTAL : 0€

N°3. Décision modificative n°1 au budget primitif 2008 du camping : ouverture de crédits

Considérant la reprise de 7 000€ consentie pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse en remplacement d'un ancien modèle qui avait été acheté sur le budget camping, il convient de prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires pour permettre la sortie d'inventaire de ce bien et constater la recette réalisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 020, dépenses imprévues, fonction 0 : + 7 000€

RECETTES

Article 024, Produit des cessions, fonction 8 : + 7 000€

TOTAL : 0€

N°4. Rapport d'activités 2007 de la SEMCODA

Madame Françoise MARAIS communique à l'Assemblée le rapport d'activités et de gestion 2007 de la SEMCODA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport d'activités 2007 de la SEMCODA.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de logements sociaux à Montmerle est de 89 (Semcoda et Dynacité).

Monsieur PROST demande si des logements de Montmerle ont été vendus par la Semcoda en 2007. Le Maire répond que le conseil municipal précédant avait refusé un projet de vente de logements.

Monsieur le Maire évoque l'obligation pour les communes de réaliser des logements sociaux. Monsieur CHABERT demande comment la commune va pouvoir tenir cet engagement. Monsieur le Maire répond que ce pourra être des opérations de centre-ville (type Corderie) ; mais que ce pourra être aussi des logements de type pavillonnaire comme aux Brosses. Madame BONNEL indique que la commune n'aura pas assez de terrains pour de telles réalisations. Monsieur le Maire répond qu'il faudra peut-être voir ce problème au niveau de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.

N°5. Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire au cadre d'emploi de rédacteur

Monsieur le Maire présente la nouvelle situation de Fabrice TOURILLIER qui a été nommé rédacteur au 1^{er} mai 2008.

Vu la délibération du 17 janvier 2003 portant création de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire,
Vu la délibération du 27 janvier 2005 portant modification de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide que le bénéfice de l'IFTS est étendu au cadre d'emploi des rédacteurs.

N°6. Création d'un emplacement et détermination du tarif pour un commerce de bouche itinérant

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2213-6 ;

Sur proposition de la commission tourisme,

Monsieur Georges ROLLET présente la demande d'un commerçant de vente à emporter de spécialités belges et de frites à l'ancienne, pour l'attribution d'un emplacement devant le camping durant la saison d'été. Il explique qu'il existe déjà un emplacement pour un camion pizza et propose de créer un nouvel emplacement pour un commerce de bouche. Il précise que l'attribution de cet emplacement se fera par arrêté du Maire.

L'avis de l'Union des commerçants de Montmerle a été sollicité par la commune. Monsieur ROLLET lit le courrier de réponse de l'UCAM : elle émet un avis défavorable à cette installation car celui nuirait à leurs activités commerciales. Madame ALTHEN dit que la peur des commerçants est que les campeurs ne viendront pas dans les commerces du centre-ville. Monsieur ROLLET répond qu'aucun commerçant de Montmerle ne veut faire de vente devant le camping et précise que le camion sera installé sur le parking devant le camping.

Monsieur CAMPION indique que l'UCAM s'oppose à cette installation, mais ne fait pas de propositions pour des services au camping comme cela peut se faire au camping de Fleurie,

avec un boulanger qui passe tous les matins. Il estime qu'il y a un besoin réel de ce genre de service et il ne comprend pas l'opposition systématique de l'UCAM.

Madame ALTHEN indique qu'il faudrait refaire le point avec l'UCAM à ce sujet.

Monsieur BERGERY estime que les commerçants de Montmerle doivent aussi faire des efforts pour faire vivre le camping. Madame THOMAS intervient en disant que la commission tourisme doit travailler sur ce sujet. Madame ALTHEN répond que le travail a été commencé en commission.

Monsieur RISPAL indique que le problème existe depuis longtemps avec un refus systématique de l'UCAM sur diverses manifestations de la commune.

Madame FAVEL estime que ce problème devrait plutôt être discuté en commission qu'au conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 19 voix favorables et 8 abstentions (Katia ALTHEN, David BOISSIE, François CHAVENT, Maryse THOMAS, Joëlle BONNEL, Raphaël LAMURE, Marie-Ange FAVEL et Philippe PROST)

Décide de créer un emplacement pour un commerce de bouche sur le parking à l'entrée du camping,

Précise que cet emplacement sera attribué du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année

Fixe le tarif de cet emplacement à un montant forfaitaire de 500 €.

N°7. Information sur le projet de réaménagement du relais Orange dans l'église et modification du bail.

Monsieur le Maire présente le projet de la société Orange France qui souhaite réaménager le relais installé dans l'église en y ajoutant des antennes UMTS qui permettent notamment d'avoir un accès à internet avec un ordinateur via un téléphone portable. Pour ce faire, la société Orange envisage de remplacer quatre antennes existantes par quatre nouvelles antennes, la couverture actuelle de la commune ne sera pas modifiée. Une armoire technique supplémentaire sera ajoutée à côté des autres déjà installées et la structure soutenant ces armoires sera renforcée.

A l'occasion de ces travaux, la société Orange propose de renouveler le bail pour tenir compte de l'évolution de la législation et de revaloriser le loyer, toujours indexé sur l'indice du coût de la construction.

Monsieur le Maire précise que la commune a fait réaliser des mesures de champs électromagnétiques. La conclusion de cette étude est que les mesures enregistrées sont 40 fois inférieures à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude sont à la disposition des membres du conseil municipal. Monsieur PROST demande s'ils sont disponibles aussi pour la population ; Monsieur le Maire répond que tout le monde peut les consulter.

Monsieur le Maire ajoute que le débat sur ce sujet est aujourd'hui très important au niveau national et porte notamment sur la nocivité des téléphones portables eux-mêmes. Monsieur Jean-Paul MEUNIER, riverain de l'Eglise, a ainsi écrit au Maire pour demander de mettre en place le principe de précaution et demande de retirer l'antenne. L'évêque dont dépend l'Eglise

de Montmerle veut également faire retirer toutes les antennes situées dans les clochers des églises et notamment celle de Montmerle.

Monsieur le Maire évoque une solution qui est d'enlever l'antenne du clocher et de mettre plusieurs autres petites antennes ailleurs. Il précise que les discussions sont en cours pour voir ce qu'il peut être fait avec l'Association des Maires de France, l'évêché, Orange.

Monsieur le Maire indique aussi que BOUYGUES TELECOM a averti la commune qu'elle allait faire les mêmes travaux sur son antenne située au 2 rue de Lyon (immeuble propriété de la maison de retraite).

Monsieur CAMPION indique qu'Orange peut faire les travaux sans notre accord comme le prévoit le bail passé avec eux. Il rappelle aussi que la presse évoque de plus en plus les dangers du téléphone portable mais que les mesures faites sur la commune sont toutes inférieures aux normes françaises en vigueur. Il laisse les résultats à la disposition des conseillers.

Monsieur le Maire ajoute que l'UMTS, qui doit être installée, augmente de 10% la puissance de l'antenne, mais que cela va rester inférieur à la norme.

Monsieur ROLLET indique que les ondes des antennes de ce type ne sont pas les seules à émettre dans l'environnement. Il y a aussi les ondes émises par la télévision ; la radio, les antennes de gendarmerie et de pompier, les micro-ondes.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une position sera prise au conseil du mois de juillet.

N°8. Information sur la désignation des délégués municipaux pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales dans l'Ain vont se dérouler le 21 septembre 2008. Le conseil municipal va devoir désigner des délégués et des suppléants qui vont constituer le collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Les conseils municipaux sont convoqués obligatoirement le vendredi 27 juin 2008. Le conseil va donc être convoqué à cette date pour élire 15 délégués et 5 suppléants selon le système du scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette élection est donc fixée au vendredi 27 juin 2008 à 19h30.

N°9. Information sur l'enquête publique concernant l'entretien par dragages de la Saône

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que du 16 juin 2008 au 16 juillet 2008 va se dérouler une enquête publique concernant l'entretien par dragage de la Saône. Il rappelle le but de cette opération : il s'agit dans les dix ans qui viennent d'entretenir la rivière par des dragages ciblés sur les zones où il y a eu des déplacements de matériaux et de déverser ces matériaux dans des fosses les plus proches possible. Le but de cette opération est de maintenir le mouillage garanti aux usagers navigants de la Saône.

Le conseil municipal devra rendre un avis sur ce projet au plus tard quinze jours après la fin de l'enquête, c'est-à-dire au conseil municipal du mois de juillet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier est disponible pour consultation à l'accueil de la mairie.

Rapport des Commissions

-Commission travaux :

Monsieur CAMPION évoque le projet d'accès pour les handicapés à la mairie ; une entreprise va venir pour faire une étude et faire une estimation du coût des travaux.

Il rappelle que les problèmes concernant l'aménagement de la place de l'Eglise existent toujours, notamment l'eau qui s'écoule mal lors des orages. La commune a reçu Urbi et il est prévu de revoir l'état des réseaux d'assainissement en lien avec la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières. Les plaques de stationnement payant vont être refixées au sol par Appia. Les espaces verts ont été repris (mais avec des oublis) par la société ISS Espaces Verts. Le coût d'étalonnage des horodateurs est de 667 € TTC. Les plots posent toujours problème avec des accidents fréquents, ce sujet va être revu avec les Cars Maisonneuve.

La commune envisage d'ajouter un point propreté au chemin des Mûriers. Une enquête a été réalisée pour connaître l'avis des résidents. Les bacs sont la charge du SMIDOM et la dalle de la commune.

En début de saison il a été constaté un mauvais état du carrelage de la piscine du camping ; l'assurance n'a pas pu prendre en charge ces travaux qui ont été réalisés par l'entreprise Buhon. Aujourd'hui la piscine est en eau.

Suite au problème de la foudre qui était tombée sur la chapelle et la tour des Minimes, les réparations électriques avaient été réalisées mais pas la réparation de la toiture de la tour. La société Bourgeois a établi un devis qui a été accepté par l'expert en assurance. Les travaux vont être réalisés en septembre après la fin des visites.

L'état des lieux de la voirie communale continue avant de prévoir une rénovation des chaussées et trottoirs.

Les travaux du toit de la salle de tennis vont être effectués en juin.

Les travaux sur le terrain de foot sont faits.

Il est prévu une réfection du réseau d'assainissement du camping pour cet hiver.

Un état sanitaire des arbres de la commune va être effectué avec un expert dans ce domaine. Certains arbres sont en effet très abîmés, notamment au camping. Le financement sera précisé plus tard. Monsieur PROST demande si le site des Minimes est concerné ; Monsieur CAMPION répond que oui. La cour des écoles l'est aussi.

Concernant l'aménagement du Parc des Minimes, le CAUE de l'Ain avait réalisé une étude, ainsi que les élèves d'une MFR pour voir ce qu'il peut être fait. Madame MARAIS demande si les arbres coupés sont remplacés ; Monsieur CAMPION dit que oui. Aux Minimes, elle ajoute que c'est très important de remplacer les arbres pour les générations futures.

-Commission affaires sociales :

Madame KALLA présente le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'ADMR, celle-ci représente 9 communes dont Montmerle et une quarantaine de personnes sont concernées.

Elle permet une aide aux personnes âgées et aux familles. En 2007, 1600 heures ont été consacrées à des personnes en difficulté à Montmerle.
Le CCAS se réunit le 18/06/2008.

-Commission commerce, économie :

Madame ALTHEN indique que des terrasses sur les trottoirs pour les commerces ont été accordés à Gros, Menes Kebab, La Jeune France et le café de la Mairie. Le Saône et le PMU demande une place de parking devant chez eux pour pouvoir installer une terrasse car le trottoir est trop étroit. Cette demande est en cours d'étude.

La commission travaille sur l'information des demandeurs d'emploi ; le but est de mettre en relation les demandeurs d'emploi et employeurs dans le cadre de la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières.

Il est étudié aussi la possibilité de mettre en place des panneaux d'information pour la population sur tout le territoire de Montmerle.

-Commission tourisme :

Monsieur ROLLET indique qu'une réunion est prévue le 23/06/08 avec le CDT de l'Ain pour évoquer l'avenir du tourisme à Montmerle et en particulier celui du camping. C'est une commission extra-municipale.

Les 150 places de résidents pour le camping sont occupées et il y a eu 75 passages jusqu'à ce jour.

Il y a eu 87 passages de bateaux à la halte-fluviale.

Le feu d'artifice est prévu le 14/07/2008 et les festivités commencent à 18h.

Concernant la Foire, il est prévu 3 « entrées visiteurs » cette année.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON informe le conseil que la remise de prix des Archers aura lieu le 22/06/08 et que l'exposition d'Atelier selon toi commence le 27/06/08.

Monsieur le Maire indique que le Président d'Activ Jeunes a démissionné et que l'association va être mise en sommeil avec l'installation d'un nouveau bureau et avant la définition et la mise en place de la nouvelle structure pour la jeunesse.

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part au conseil des remerciements de Monsieur CHAVENT pour son soutien lors des décès qui l'ont touché.

Une rencontre a eu lieu avec la DDE à propos des crues de la Saône et du PERI en cours. Il y a une réflexion pour prendre en compte la crue de 1840 comme référence. Aujourd'hui la procédure de révision en est au « porté à connaissance » du préfet sur le futur Plan de prévention des risques d'inondation. Cela va avoir des conséquences pour les constructions futures avec ces nouvelles références.

La ville de Bourg en Bresse a fait une demande à la Mairie pour savoir si elle voulait participer aux prochaines Floralties. Un dossier va être monté par la commune.

Monsieur VOISIN, député, a adressé à la commune ses félicitations pour le prix de fleurissement.

L'association du Comité de fleurissement de Montmerle offre à la commune 5 barrières et des fleurs pour la place de l'Eglise.

La Banque Alimentaire remercie la commune pour la subvention 2008.

La mise en place du plan pour l'école primaire prévu par l'Etat va commencer à la rentrée 2008 avec le passage à la semaine de 24 heures de cours. Il a été décidé de faire 4 jours de 6 heures. 2 heures sont réservées pour l'aide scolaire soit le matin, soit à midi, soit le soir, soit le mercredi. Cela reste à définir.

La DRASS a adressé à la commune une plaquette d'information sur la qualité des eaux de consommation humaine. L'eau de la région est meilleure qu'au niveau national sur les teneurs en nitrate, mais des efforts sont à faire au niveau micro-biologique.

L'assemblée générale de la SEMCODA aura lieu le 26/06/08.

L'assemblée générale du Comité départemental de fleurissement aura lieu le 28/06/08.

Concernant la préemption votée au dernier conseil de la maison située 1 rue de Saint-Trivier, le cédant est d'accord pour vendre à la commune.

En association avec l'UCAM, l'inauguration de la place de l'Eglise va avoir lieu le 1^{er} juillet 2008 à partir de 19h30. Une animation par les commerçants est prévue à cette occasion.

Monsieur CAMPION redonne le planning pour les visites de la tour des Minimes avec les modifications apportées.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame BONNEL demande la date butoir pour le Montmerle Info. Monsieur le Maire indique que cela lui sera précisé.

Monsieur CHABERT évoque le problème des arbres qui débordent sur les trottoirs. Monsieur le Maire répond qu'il faut le signaler à Monsieur CAMPION.

Madame ALTHEN rappelle que la fête de la musique a lieu vendredi 20 juin à partir de 19h00.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.